

Les brèves de Magonty

du comité de quartier



mars 2022

INVITATION

Assemblée Générale ordinaire Samedi 12 mars 2022 à 14 h

Ordre du jour :

- Accueil
- Rapport moral
- Bilan de l'année 2021
- Rapport financier
- Election des membres du CA
- Les projets & perspectives 2022
- Bilan du Club CID

Inscriptions des adhésions 2022

(Les inscriptions de septembre 2021 sont reportées pour 2022)

MAGONTINS *Vous avez la parole*

Envoyez-nous toutes vos questions nous les aborderons, lors de l'assemblée générale du conseil d'administration, ou avec M. le Maire et les élus de notre ville.

15 h 30 Accueil de M. Franck RAYNAL Maire de Pessac et des élus, afin d'échanger avec vous et vous donner des informations sur la vie de notre quartier et de la ville.

Tous les sujets que vous souhaitez seront évoqués.

Soutenez nos actions « Défense et Animation du quartier »

Bulletin d'adhésion 2022 (8€ par famille)

Merci de nous indiquer vos

Noms, Prénom, adresse, téléphone, courriel.

Le règlement à l'ordre du comité de quartier de Magonty
4, Place de la Résistance 33600 Pessac

BIEN VIVRE A MAGONTY Aujourd'hui et Demain

Informations

Ville de
PESSAC

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 318-2022-00395-T

PORTANT RÉGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ET
TERRASSEMENT

RUE DE LA PRINCESSE ET AVENUE DE BEUTRE

Le Maire de la commune de Pessac

A compter du 14/03 au 15/04/2022

LR/VD
ZR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2212-1, L.2212-2, L.2122-25 et R.810-6 du Code Pénal ;
Vu le Code de la Voie Routière, et notamment l'article L. 113-1 et les suivants ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-12 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;
Vu l'avis de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ;
Vu l'avis de Monsieur le Commissaire de Police ;
Vu l'arrêté n°2020-150 du 20 juillet 2020 portant délégation de signature pour les arrêtés réglementant la circulation et le stationnement sur la voie publique ;
Vu la délibération du 31 mai 2017 relative à l'extinction en cours de nuit de l'éclairage public ;
Vu la demande reçue en Maire le 26/02/2022, formulée par ENEDIS, 38 rue Brézel DT ouest 33320 Eysses, en vue de réaliser des travaux de raccordement électrique et terrassement, Rue de la Princesse et Avenue de Beutre à Pessac, à compter du 14/03/2022 ;
Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

Si je votais à	Je vote maintenant à
Aristide Briand	Salle Bellegrave
Jean Cordier	Salle Bellegrave
Jules Ferry	COSEC de Saige
Edouard Herriot	COSEC de Saige
Jacques Cartier	Hall des sports Roger Vincent
Georges Leygues	Hall des sports Roger Vincent
Pierre Castaing	Complexe sportif Haut Livrac
Joliot Curie	Complexe sportif Haut Livrac
Cap de bos	André Nègre
Magonty	Centre de loisirs de Romainville
Salle municipale de Toctoucau	Salle municipale de Toctoucau



Comité de quartier de défense et d'animation de Magonty
Place de la Résistance 33600 Pessac. Tél : 0695134113
Association loi 1901 – n° 4097 du 20 novembre 1945

